
VILLE DE SAINT-RAYMOND

La Ville de Saint-Raymond dessert une population de 11 821 personnes. Elle se caractérise par son dynamisme, son esprit innovateur et par sa rigueur administrative. Elle encourage le leadership, le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication, le respect ainsi que la collaboration. Elle poursuit des objectifs d'amélioration continue de son organisation et des services qu'elle rend à ses citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre

PRÉPOSÉ AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
POSTE TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN (PÉRIODE INDÉTERMINÉE)
AFFICHAGE S-E-2025-16

Sommaire du poste

Sous la responsabilité du directeur et du contremaître du Service des loisirs et de la culture, le titulaire du poste sera affecté principalement à la maintenance et aux opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des activités présentées dans les différentes infrastructures du Service des loisirs et de la culture.

Principales responsabilités

- Entretenir la glace de l'aréna.
- Entretenir les équipements et les bâtiments.
- Préparer les différents sites des infrastructures du Service des loisirs (aréna, centre multifonctionnel, parcs, terrains sportifs, centre de ski).
- Exécuter l'entretien ménager des bâtiments.
- Exécuter divers travaux légers de menuiserie, de mécanique, de construction, de plomberie.
- Transporter au besoin des équipements.
- Travailler en collaboration avec les bénévoles lors des événements.

Exigences

- Détenir au minimum un diplôme d'études de 5^e secondaire complété.
- Bonne condition physique.
- Disponibilité certains soirs et certaines fins de semaine.
- Détenir un permis de conduire de classe 5.
- Expérience pour réparer des bris mineurs en plomberie, en menuiserie et en mécanique.

Compétences

- Capacité à travailler en équipe.
- Capacité à s'adapter rapidement à diverses situations urgentes.
- Capacité à travailler avec le public et répondre adéquatement aux citoyens.
- Capacité à s'organiser.
- Capacité à réaliser des activités manuelles.

Traitement salarial

L'horaire de travail est sur une base de 40 heures par semaine. Le poste est à la classe cinq (5) de la structure salariale de la convention collective des employés municipaux et la rémunération est déterminée selon la formation et l'expérience du candidat. En 2025, le salaire horaire se situe entre 23,48 \$ et 32,45 \$.

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae, au plus tard le 14 novembre 2025 à 16 heures, à madame Chantal Plamondon, directrice générale, Ville de Saint-Raymond, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou à rh@villesaintraymond.com.

Seules les personnes retenues pour l'entrevue seront contactées.

Sans exclure le féminin, le masculin est employé dans le présent document afin d'alléger le texte. La Ville de Saint-Raymond respecte le principe d'équité en matière d'emploi.